

» qui Hispanum comitabatur, pari gradu men-
 » tæ adfedere; reliqui proceres, nobilesque
 » complures in inferiori subfello. Post epulum,
 » Germanorum more choreæ ductæ, inter
 » quas Philippus ipse faltavit. Dein ludicra
 » certamina commiffa, quibus plura (in Lu-
 » dovici Ariofli recentiore tunc poëmate def-
 » cripta) horum facinora exhibebantur. Die
 » nouâ tandem difceffit, cunctis illum præter
 » præfides comitantibus ». Tout cela s'est paflé,
 felon Pallavicini en 1551 & pas en 1562; ainfi
 voilà Mr. de Saint-Foix au moins brouillé avec
 la date: mais on voit de plus que tout ce
 qu'il dit de la délibération des Peres & de
 leur danfe, est une fable toute pure; que c'est
 une fête donnée à Philippe par le cardinal Ma-
 drucce, non pas à Trente, mais dans le voifinage;
 que le Roi y a danfé, & que c'est la feule per-
 fonne que Pallavicin ait nommée parmi les
 danfeurs; que cet écrivain regardoit ce diver-
 tiflement comme une mode allemande & in-
 folite: *Germanorum more* &c. — Le nombre
 de fauffetés contenues dans ce peu de lignes
 des *Effais historiques*, auroit de quoi étonner,
 fi on ne connoiffoit pas à quel point tous les
 genres d'hiftoire font traveltis & dégradés par
 la plupart des écrivains de ce fiecle. —
 Saint-Foix n'ignoroit pas combien peu de vé-
 rités fe trouvoient dans fes *Effais*; mais par
 une bravoure gasconne il effraioit les cri-
 tiques qui ofoient relever fes bévues ou fes
 impoftures; il les menaçoit, les citoit devant
 les tribunaux civils, & faifoit enfin tout ce
 qu'il falloit pour refter en paifible poffeffion
 de bavarder impunément; ce qui ne lui a
 que trop réuffi.

